

APPEL A CANDIDATURE

**Occupation temporaire du domaine public maritime
BRETAGNE PLAISANCE - Port de plaisance VAUBAN – Saint-Malo
(Article 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)**

ADDITIF AU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est complété par le présent document intitulé « Additif au cahier des charges ». Celui-ci précise ou modifie, s'il y a lieu, les dénominations, clauses ou dispositions du cahier des charges susvisé, étant entendu que l'additif a priorité sur ce dernier pour toutes les modifications qu'il y apporte explicitement.

Il est apporté aux articles ci-après du cahier des charges les précisions et modifications suivantes :

4. DESIGNATION DES BIENS

Bretagne Plaisance autorise par ailleurs le futur exploitant à installer des chaises et tables à l'extérieur du bâtiment, devant les baies vitrées situées le long du bassin, sur une surface de 40m² (2m de large x 20m de long).

Le candidat déclare avoir connaissance des conditions d'occupation du domaine public, telles que décrites dans le présent additif.

Date :

Signature du candidat :

Date de publication du présent additif : 05/09/2025